



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Politique de la sante

Question écrite n° 38234

#### Texte de la question

M Jean Proriol attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur l'arrete du 3 novembre 1987 relatif aux prix et tarifs d'honoraires des professions medicales, des auxiliaires medicaux et des directeurs de laboratoires d'analyses medicales. Jusqu'a present, les tarifs d'honoraires des professions de sante etaient soit libres dans certains cas, soit fixes par convention avec les organismes d'assurance maladie. Or, il semble que cet arrete ne permette plus l'existence du secteur libre, dans la mesure ou seuls les tarifs conventionnels pourront desormais etre appliques. En consequence, il lui demande si elle envisage de revoir les dispositions prises en la matiere.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Proriol Jean](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38234

**Rubrique :** Sante publique

**Ministère interrogé :** santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et famille

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mars 1988, page 1250